## DEMANDE DE PAIEMENT DES ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES DE MALADIE Pour ouvriers à partir de 53 ans

A retourner au :

POUR LA RECUPERATION DES METAUX (S.C.P. 142.01) Esplanade 1 B87 - 1020 Bruxelles  2 02/474.07.26	
A COMPLETER EN MAJUSCULES SVP	
CADRE A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR	Nom ou raison sociale de l'employeur :  Adresse :
0	3° le salaire hebdomadaire garanti payé par l'employeur couvre la période du
CADRE A REMPLIR PAR L'OUVRIER(ERE)	L'ouvrier(ère) soussigné :  Nom, prénoms : :
CADRE A REMPLIR PAR LA MUTUELLE	Nom de la mutuelle:  Rue:  N°  N° Postal  Nous attestons que l'ouvrier(ère) susnommé:  bénéficie (a bénéficié) des indemnités primaires d'incapacité de l'A.M.I. du chef d'accident ou de maladie depuis la date dujusqu'au  Sceau de la mutuelle.  A

REMARQUE

L'ayant-droit et l'Organisme de Paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, spécialement le numéro de registre national, et, éventuellement d'en demander la rectification suivant la procédure prévue.

Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du Fonds de Sécurité. En vertu de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous bénéficiez d'un droit